

# FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**

VM111 - 20 LITRES.

# IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE **OU MORALE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHÉ**

Code du produit : KV100VMG01

Nom du produit VM111 - 20 LITRES.

Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.

> Zone Industrielle de Breuil le Sec F-60676 Clermont Cedex

**FRANCE** 

Adresse courriel de la

personne responsable de

cette FDS

: compliance.centre@eu.flintgrp.com

Telephone no. : +33 (0) 344-77-7777

# **IDENTIFICATION DES DANGERS**

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10

> Xn; R65 R66, R67 N; R51/53 : Inflammable.

Risques

physiques/chimiques

Dangers pour la santé

humaine

: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

**Avertissements** supplémentaires : Non applicable.

#### 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification	
naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	50-75	265-150-3	R10 Xn; R65 R66	[1]
solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	25-35	265-199-0	R10 Xn; R65 R66, R67 N; R51/53	[1]
1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	10-20	202-436-9	R10 Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53	[1] [2]
mesitylene	108-67-8	2.5-25		R10 Xi; R37	[1] [2]

Date d'édition/Date de

révision

: 02.07.2009.

Page 1 de 8

VM111 - 20 LITRES.							
3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS							
cumene	98-82-8	1-2.5	202-704-5	N; R51/53 R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53	[1] [2]		
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R							

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avant une limite d'exposition en milieu de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

# 4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

#### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Généralités

mentionnées ci-dessus

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

: Recommandé : mousse antialcool, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée. Ne pas utiliser : jet d'eau.

Recommandations

: En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

: Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de : 02.07.2009. Page 2 de 8

révision



# 7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

#### Manutention

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les reliers au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et les sols doivent être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

#### **Entreposage**

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

# 8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Mesures techniques

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

# | Limites d'exposition professionnelle | | 1,2,4-trimethylbenzene | INRS (France, 6/2006). Remarques: Regulatory indicative exposure limits | | TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s). | | INRS (France, 6/2006). Remarques: Regulatory indicative exposure limits | | TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s). |

cumene INRS (France, 6/2006). Peau Remarques: Regulatory indicative exposure limits

Date d'édition/Date de : 02.07.2009. Page 3 de 8 révision

# 8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

STEL: 250 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). TWA: 100 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

#### Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition

doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

**Peau et corps** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres

synthétiques résistant aux températures élevées.

**Mains** 

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans

l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les

éclaboussures de liquides.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

**État physique** : Liquide. **Couleur** : Incolore.

Point d'éclair : Coupe fermée: 45°C (113°F) [MEASURED] Viscosité : Cinématique (40°C): <0.06 cm²/s (<6 cSt)

Densité : 0.82 g/cm³
LEL : 1 %Vol
Point d'ébullition : 152 C
Pression de vapeur : 3 hPa

Odeur : Hydrocarbure.

# 10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

# Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition

Date d'édition/Date de : 02.07.2009. Page 4 de 8

révision

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

solvant naphta aromatique léger (pétrole) DL50 Orale Rat 8400 mg/kg 1,2,4-triméthylbenzène DL50 Orale Rat 5 g/kg Dlmin Intra-Rat 1752 mg/kg péritonéal mésitylène DL50 Orale Rat 5000 mg/kg TDLo Sub-cutané Rat 12 mL/kg cumène DL50 Cutané Lapin 12300 uL/kg DL50 Orale 1400 mg/kg Rat DL50 Orale Rat 2.9 g/kg

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Toxicité chronique** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

# 12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Résultat

**Espèces** 

Test

#### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient

1,2,4-triméthylbenzène	-	Aiguë CL50 7.72 mg/L	Poisson	96 heures
cumène	-	Aiguë CE50 10.6	Daphnie	48 heures
		mg/L		
	-	Aiguë CE50 11.2 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 5.1 mg/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 2.7 mg/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 6.32 mg/L	Poisson	96 heures
Conclusion/Résumé : Non di	sponible.			
<u>Biodégradabilité</u>				
Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
naphta lourd (pétrole), hydrotraité		- % - Persistant - - jours	-	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole	e)	- % - Facilement jours	-	-
		78 % jours	-	-
1,2,4-triméthylbenzène		- % - Persistant - - jours	-	-

Date d'édition/Date de : 02.07.2009. Page 5 de 8

- % - Facilement -

- % - Facilement -

- - jours

révision

mésitylène

cumène



**Exposition** 

# 12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

- - jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

# 13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. **Déchets Dangereux**: Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### Terre-Route/Chemin de fer

Numéro NU : UN1210

Nom du document de

transport

: PRINTING INK RELATED MATERIAL

Disposition spéciale 640 : E
Classe ADR/RID : 3
Indice Kemler : 30
Groupe d'emballage : III

**Étiquette ADR/RID** : Non disponible.



#### Voie maritime

Numéro NU : UN1210

Nom d'expédition correct : PRINTING INK RELATED MATERIAL

Dispositions particulières : 163, 223, 955 Substances polluantes en : Not available.

milieu marin

Classe IMDG : 3

Groupe d'emballage : III

**Étiquette IMDG** : Not available.



Polluant marin : No.

Programmes d'urgence

("EmS")

: F-E. S-D

Air

Numéro NU : UN1210

Nom d'expédition correct : Printing ink related material

Dispositions particulières : A3, A72

Classification ICAO/IATA : 3
Groupe d'emballage : III

Date d'édition/Date de : 02.07.2009. Page 6 de 8

révision



# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquette ICAO/IATA



# 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation de l'Union **Européenne** 

: Le produit est classé et étiqueté pour la mise sur le marché conformément à la directive 1999/45/EC comme suit:

Symbole(s) de danger



Nocif, Dangereux pour l'environnement

Mentions de risque

: R10- Inflammable.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité

: S23- Ne pas respirer les gaz, fumées ou vapeurs. S43- En cas d'incendie, utiliser un extincteur à poudre.

S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche

de données de sécurité.

S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

COV du produit prêt à

l'emploi

: Non applicable.

Inventaire d'Europe

: Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Avertissements** supplémentaires

Protection des enfants

Avertissement tactile d'un

danger

: Non applicable.

: Non applicable. : Non applicable.

**Directive sur les** restrictions de mise en

marché et d'emploi

: Non applicable.

**Usage industriel** 

: L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

: solvent naphtha (petroleum), light arom. **RG 84** 

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Date d'édition/Date de

révision

02.07.2009. Page 7 de 8



# 16. AUTRES INFORMATIONS

**CEPE MSDS Code** 

Texte complet des phrases R dont il est question aux

sections 2 et 3 - France

: R10- Inflammable.

R20- Nocif par inhalation.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R37- Irritant pour les voies respiratoires.

R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Date d'édition/Date de

: 02.07.2009.

révision Version

: 1.04

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de 02.07.2009. Page 8 de 8 révision

